

de toute infraction au Code de la Route. L'Usager s'engage à ne pas utiliser le vélo d'une manière qui puisse contrevenir à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la sécurité publique ou aux règles de protection de l'environnement ou susceptibles d'avoir des conséquences dommageables sur l'image ou la réputation du Prestataire. L'Usager s'engage à ne pas utiliser le vélo, en circulation, en dehors des routes et pistes cyclables prévues à cet effet. L'Usager est autorisé à utiliser le vélo pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable, ce qui exclut notamment :

- toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le vélo ;
- le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit ;
- toute utilisation du vélo pouvant mettre en péril l'Usager ou des tiers ;
- tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du vélo ;
- toute modification de la structure ou de l'apparence du vélo ;
- et plus généralement toute utilisation anormale d'un vélo.

L'Usager s'engage à adapter sa distance de freinage en cas de pluie ou de neige. En cas de conditions climatiques dangereuses ou d'événements de force majeure, l'Usager s'engage à ne pas utiliser le vélo et à le remettre à la Borne la plus proche dans les meilleurs délais.

**8.4.** L'Usager assume la garde du vélo et s'oblige à tout mettre en oeuvre pour éviter sa disparition, en ce compris l'obligation pour lui de verrouiller systématiquement avec l'anti-vol du vélo dès lors qu'il interromp l'utilisation en-dehors d'une Station. L'Usager s'engage à restituer en Station le vélo au terme de son utilisation, et à veiller au bon verrouillage du vélo au Point.

**8.5.** L'Usager s'engage à retirer et restituer le Vélo dans les délais de la Durée d'Utilisation Autorisée, et accepte que tout manquement à cette obligation donne droit au Prestataire à l'application de pénalités conformément à l'article 12 des présentes.

**8.6.** L'Usager s'engage à signaler au Prestataire la perte, le vol, la détérioration ou tout autre problème relatif à l'utilisation du Service via le Centre d'Appel et à effectuer une déclaration de perte ou de vol aux services de police.

#### ARTICLE 9. RESPONSABILITES DE L'USAGER

**9.1.** L'Usager a la garde du vélo, y compris lorsque le vélo est utilisé par un tiers, pendant toute la Durée d'Utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la Durée d'Utilisation Autorisée.

**9.2.** L'Usager ou les parents / responsables légaux d'un Usager Mineur sont toujours seuls et entiers responsables de tout dommage direct ou indirect causé par le vélo ou par son utilisation.

**9.3.** L'absence de restitution dans le délai de 24 heures est considérée comme un cas de disparition du vélo.

**9.4.** En cas d'accident et/ou incident, notamment mécanique, mettant en cause le vélo, l'Usager a l'obligation de le signaler immédiatement au Centre d'Appel ; le vélo restant sous sa responsabilité, soit jusqu'à son verrouillage à un Point, soit jusqu'à sa remise en mains propres à un représentant du Prestataire.

#### ARTICLE 10. DECLARATIONS SUR L'HONNEUR

L'Usager déclare accepter sans réserve les présentes Conditions Générales. L'Usager déclare être en mesure d'utiliser un vélo et avoir la condition physique suffisante à cette utilisation. L'Usager déclare être titulaire d'une assurance personnelle en Responsabilité Civile qui garantit les conséquences de l'utilisation du Vélo pour lui et pour les personnes dépendant de lui (enfants Mineurs), ayant souscrit un abonnement.

#### ARTICLE 11. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

En cas de manquement par l'Usager à l'une de ses obligations prévues par les présentes Conditions Générales, et notamment en cas de retrait pour quelque motif que ce soit des autorisations de prélèvement visées à l'article 5, le Prestataire peut désactiver à tout moment les modes d'accès au Service. Cette désactivation ne peut constituer une inexécution par le Prestataire de ses obligations susceptible d'engager sa responsabilité sans préjudice de toute demande de dommages-intérêts. Toute responsabilité du Prestataire liée à l'utilisation du vélo par l'Usager est entièrement exclue tant pour les dommages subis par l'Usager que pour ceux causés à des tiers. Le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une indisponibilité du Service telle que prévue à l'article 3 des présentes.

L'Usager prend acte du fait que le Prestataire n'est pas le fabricant des Vélos proposés dans le cadre du Service et, qu'à ce titre, il ne peut en aucun cas être tenu pour responsable, au sens de la législation et réglementation applicable, des défauts ou vices du Vélo liés à sa fabrication ou à son montage.

#### ARTICLE 12. PENALITES

**12.1.** En cas de manquement par l'Usager à ses obligations au titre des présentes Conditions Générales, et en cas de détérioration, usage frauduleux et/ou disparition du vélo, une pénalité forfaitaire est appliquée et/ou sa carte Velodi pourra être désactivée.

**12.2.** La nature et/ou le montant des pénalités s'établissent, après constatation des manquements par le Prestataire, comme suit :

- pénalité d'un point par utilisation supérieure à la Durée d'Utilisation Autorisée : au-delà de 3 points la carte Velodi pourra être désactivée
- disparition du vélo : 150 € plus une facturation au tarif horaire sur une base forfaitaire de 24h
- retard supérieur à 24 heures dans la restitution du vélo : 150 € plus une facturation au tarif horaire sur une base forfaitaire de 24h
- en cas de perte ou d'endommagement du système anti-vol et/ou de la clé associée : 15 €
- en cas de perte ou d'endommagement de la carte Velodi : 5 €
- en cas d'endommagement du vélo :
  - du guidon : 35 €
  - du feu arrière : 11 €
  - de la roue arrière : 53 €
  - de la béquille : 4 €
  - de la selle : 7 €
  - du collier ou de la tige de selle : 4 €
  - du changement de vitesse : 18 €
  - de la fourche : 12 €
  - du garde boue avant : 4 €
  - du cardan : 65 €
  - du pneu avant ou arrière : 11 €
  - du feu avant : 30 €
  - de la roue avant : 44 €
  - de la pédale : 6 €
  - du carter arrière : 5 €

**12.3.** Le montant des pénalités est exigible à première demande du Prestataire, en cas de manquement de l'Usager au titre des présentes Conditions Générales.

Ce montant, pour la ou les pénalité(s) considérée(s), intervient à la date indiquée par le Prestataire dans sa demande sus-visée par prélèvement sur le compte bancaire de l'Usager ou paiement par carte bancaire.

**12.4.** L'Usager s'engage à signaler toute modification de son rapport avec l'institution émettrice de la carte bancaire utilisée ou avec la banque dont il aura fourni les coordonnées et susceptible d'affecter, pendant la durée de l'abonnement, la bonne fin de l'autorisation de prélèvement consentie par ladite banque.

#### ARTICLE 13. INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNEES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITE

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dont la finalité est la finalité du Service. Elles sont exclusivement destinées au Prestataire. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Usager peut obtenir communication et, le cas échéant rectification ou suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse du Prestataire (Clear Channel France – Velodi, TSA n° 69003, 92649 Boulogne-Billancourt Cedex).

#### ARTICLE 14. PRISE D'EFFET ET MODIFICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES.

Les présentes Conditions Générales sont applicables à compter du 1er janvier 2008. Le Prestataire se réserve le droit de modifier en tout ou partie à tout moment les présentes Conditions Générales. Toute éventuelle modification des présentes Conditions Générales est disponible sur le site Web, site Wap, et point d'information. Elle peut également être fournie aux Usagers sur simple demande écrite. Toute réclamation peut être présentée à l'adresse suivante : Clear Channel France – Velodi, TSA n° 69003, 92649 Boulogne-Billancourt Cedex.

#### ARTICLE 15. LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française.

## Abonnez-vous à VELODI

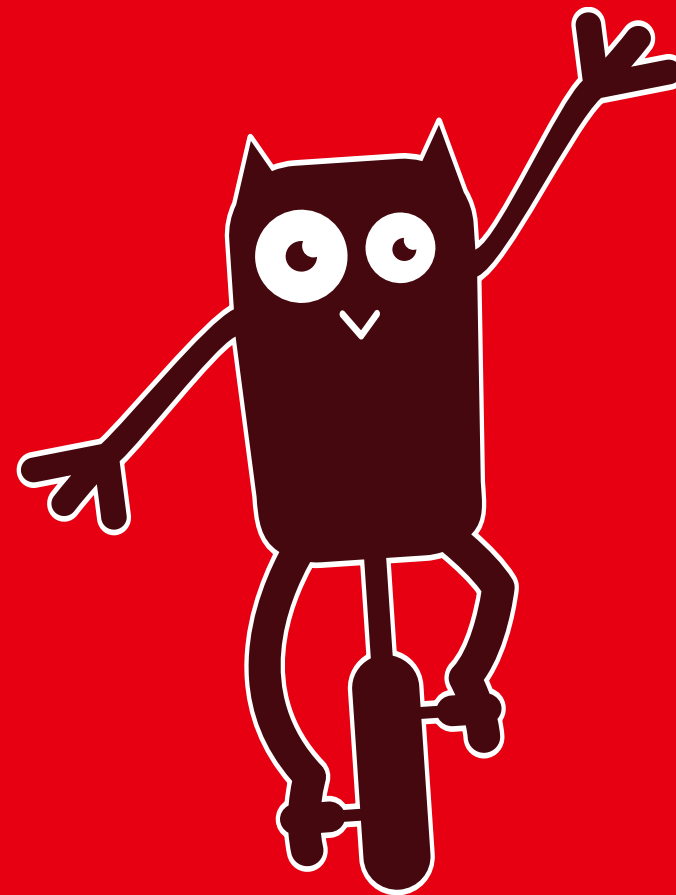
VELODI est un nouveau mode de déplacement dans le Grand Dijon. Un service simple, pratique et agréable, que vous pouvez utiliser pour vos trajets en ville, pour vous rendre où vous voulez, quand vous voulez, sans bruit ni pollution.

Une fois votre inscription à l'abonnement annuel effectuée, vous recevez votre carte VELODI sous 10 jours.

Avant de pouvoir utiliser VELODI, vous devez activer votre carte :

Par le site Internet, dans la section "zone usagers", entrez votre code usager et votre mot de passe. Suivez les étapes indiquées dans la section "activation de la carte".

Si vous n'avez pas d'accès à Internet, vous pouvez appeler le numéro vert 0 800 200 305. Les opérateurs VELODI procéderont à l'activation de votre carte.



## FORMULAIRE D'ABONNEMENT

VELODI, c'est 40 stations réparties dans le Grand Dijon et 400 vélos, accessibles 24h / 24h, 365 jours par an .

[www.velodi.fr](http://www.velodi.fr)

Clear Channel France - VELODI  
TSA n° 69003

92649 Boulogne-Billancourt Cedex

 N°Vert 0800 200 305



